



**OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le dépôt d'une demande de subvention d'aide à projet auprès de Conseil Départemental du Val d'Oise pour le dispositif « Orchestre à l'école »**

**LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération municipale n°2026/007 en date du 30 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à Monsieur Philippe Barat, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté n°A26J022 du 31 mars 2026,

Vu le projet « *orchestre à l'école* » reconduit en septembre 2024 pour une durée de 3 ans avec l'école élémentaire Jean Moulin, le conservatoire de musique et l'association « *orchestre à l'école* ».

Vu le coût total du projet estimé à 36 734.26 €.

**CONSIDERANT**

Que Monsieur le Maire a été expressément autorisé par le Conseil Municipal à pouvoir procéder aux dépôts de demandes de subventions, dans le cadre de la délibération n°2026/007 en date du 30 mars 2026.

**DECIDE**

De solliciter auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention d'aide au projet « *Orchestre à l'école* » mentionnés ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, ou son représentant, Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire, à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

**DIT**

Que la présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Que la présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville ([www.herblaysurseine.fr](http://www.herblaysurseine.fr)).

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay-sur-Seine  
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise